

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération

N° 26.022.1

En exercice ... 37

Présents 23

Votants 26

Pour 26

Contre 0

Abstention ... 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

**DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE
DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2025 DU
BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE**

Date de la convocation : 04/03/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 10 mars à 17h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

23 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par madame Mireille TORTES), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Valérie CHABOT), monsieur Jean-Philippe JUAN (représenté par madame Brigitte SOULET).

11 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Serge BACCOU, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Sandra PACHOT.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260310-DELIB_26_02

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 10 mars 2026

Désignation du Président de séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2025 du budget Principal et des budgets annexes de la Communauté de communes La Domitienne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-14 et L5217-10-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'en vertu des articles L2121-14 et L5217-10-10 du Code général des collectivités territoriales, pendant l'adoption des comptes administratifs, et bien que le Président puisse assister à la discussion, ce dernier doit se retirer au moment du vote ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de procéder à l'élection du Président de séance pour l'adoption des comptes administratifs ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**
Après en avoir délibéré,
Sur 26 membres présents ou représentés au moment du vote,
À l'unanimité,

I. DÉSIGNE monsieur Philippe VIDAL, 1^{er} vice-Président, comme Président de séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2025 du budget Principal et des budgets annexes de la Communauté de communes La Domitienne.

II. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

III. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

Délibération transmise au représentant de l'Etat le **1.9 MARS 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **1.9 MARS 2026**

Signature du secrétaire de séance :

Sandra PACHOT

